

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Absents excusés : 4

Absents : 2

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BIRH, CANTE, CANTIN, CURELY, DUPONT, DURAND, GRANEREAU, LAGUILLON, LERUTH, MICHEL, ROSSI, UGOLINI.

Absents excusés : MM. BAILLEUX, FONMARTY, GUÉ, MOULIERAC. Mme GUE a donné pouvoir à M. LAGUILLON

Absents : MM. LOREAU, PONS-COUEPEL

Secrétaire de séance : Aurore ROSSI.

Délibération n° 2025.12.04

Objet : Forfait commerces ambulants / évènements Place des Arts / Bourg

Madame la Maire propose, aux membres de l'assemblée d'instaurer une redevance forfaitaire journalière de 30 € pour les commerçants ambulants (type foodtrucks, ...) afin de contribuer aux frais quand ils sont présents aux manifestations organisées dans le bourg du Village ou sur la place des Arts.

Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 15 décembre 2025,

Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.

